N° 3427 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Mardi 27 Juin 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place Faidherbe)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, 4 Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES..... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS..... 0 fr. 75 —
LOCALES..... 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, 8 place de la Bourse, 10

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

Chronique de la Semaine

La composition du nouveau ministère ne paraît point plonger dans la joie les feuilles cléricales, monarchiques, nationalistes, anti-sémitistes, mélinistes et autres organes de la réaction.

Que de cris! que de jérémiades!

La République est en péril par la présence du socialiste Millerand dans le ministère, clament les uns.

La liberté est compromise par l'entrée dans le nouveau cabinet du massacreur Galliffet! hurlent les autres.

Et nos bons apôtres adjurent les députés de droite et ceux des centres, de ne pas tolérer un jour de plus, le scandaleux ministère présidé par M. Waldeck-Rousseau.

Il n'est pas difficile de s'expliquer cette mise en scène de circonstance et cette multiplication d'efforts pour provoquer chez les députés, le *sentiment de la musique de Chambre* (avec un grand C).

Tous les pêcheurs en eau trouble, tous ceux qui nourrissent le secret espoir du grand chambardement que des prophètes, moins lucides que les élèves de Mademoiselle Lenormand, annoncent régulièrement depuis vingt-cinq ans, *comme devant se produire* la semaine suivante, tous les pélés de la réaction, tous les galeux du cléricalisme, sont furieux de voir que des hommes énergiques vont essayer de ramener un peu d'ordre dans les choses publiques et un peu de clairvoyance dans les esprits.

Comment! il va se trouver un ministère pour faire respecter les décisions de la justice et mettre une digue aux furieux assauts livrés aux institutions républicaines?

Comment! on va contraindre les généraux et les colonels bavards à se taire et à rentrer dans cette discipline d'où ils ont pu s'évader ces temps derniers, violemment et impunément!

C'est un peu fort!

Et on voilà assez pour mettre en mouvement tous les goupillons de France et de Navarre, pour surexciter tous les appétits des réactions avouées ou masquées, pour agiter tous les hanetons nationalistes et toutes les araignées de l'antisémitisme.

Œillets blancs monarchistes et œillets rouges de l'ancienne Boulange, lys blancs et grattes-cuils, orties et chardons, tout cela s'assemble, se réunit en bottes touffues et s'épanouit sous les mains aux doigts crochus de Bazile, étendues dans un geste de bénédiction.

Quel sujet de tableau pour le prochain salon!

.·.

Sans entrer dans un examen détaillé de chacune des personnalités composant le nouveau ministère, on peut se dire tout d'abord en se rendant compte de ce qui se produit:

Le cabinet Waldeck-Rousseau est attaqué violemment par tous ceux qui ont l'habitude de combattre les institutions républicaines. Tous les cléricaux, tous les réactionnaires, tous ceux qui n'ont cessé de s'affirmer comme des ennemis irréductibles de la République et des républicains, s'insurgent contre lui.

La sagesse républicaine commande, par conséquent, de le défendre.

D'ailleurs, regardez ce qui se passe:

L'orchestre France-Italie se traîne sur les tréteaux de la barraque monarchiste, fait rage.

Toute la troupe est à la parade.

On voit Drumont, les joues gonflées à en crever, souffler dans son serpent d'église; le vieux sélitubanque Rochefort agiter ses grelots de Paillasse en s'essayant aux dernières culbutes, Paul de Cassagnac faire ronfler son trombonne en *déguelando*. Seul, Déroulède manque au tableau. Un peu inquiet sur la poigne de Galliffet, il a laissé au clou l'oiflard de bric-à-brac dont il comptait sonner à l'occasion de l'anniversaire de Hoche.

Il se recueille en attendant que la France lui fasse signe.

Dans un autre coin de l'estrade, la Ligue des poires avale des sabres, soutenue dans ses exercices par les bonnimets de Q. de Beaurepaire dont la seule présence suffirait à faire qualifier la barraque de beau repaire de Q.

Le tableau est original mais en réalité, il n'est plus inquiétant.

La France républicaine s'est déjà rendue compte de ce que dissimulent les appels de tous ces pitres.

Gemelin et Victor se tiennent en permanence derrière la toile en attendant l'arrivée du régisseur dont l'apparition doit se faire sur un cheval blanc ou noir.

Mais le régisseur ne viendra pas et le public ne risquera pas un pied dans l'antre de ces fouches.

Voici d'ailleurs l'époque où, pour prévenir les accidents rabiques, on va imposer la muselière aux aboyeurs et le collier aux baveux.

Et voici revenir les temps où l'armée était la grande muette, où le respect des libertés publiques était énergiquement imposé d'un bout à l'autre de la France, où la magistrature n'était jamais impunément calomniée et injuriée. —

Ce ne sera ni l'âge d'or, ni l'âge de fer, mais simplement le retour au sang-froid, au bon sens et à la raison.

.·.

Voici encore une fois Grob-Jean qui veut être plus savant que son curé.

Il existe quelque part dans notre département une association qui s'intitule: « Le comité de la Jeunesse royaliste du département du Nord. »

Cette bouillante jeunesse, royaliste par pose, par snobisme, et pour faire oublier que sous la monarchie, les glorieux ancêtres dont ils descendent étaient pour la plupart d'humbles marmiteux, chevaliers du plumeau ou officiers.. pionniers dans quelques modestes cuisines de hobereaux, ces jeunes royalistes, disons-nous, ne sont pas contents du Pape.

Ils ne peuvent pas comprendre la tactique très habile, trop habile même, du chef de l'Eglise recommandant au clergé de France de ne pas s'attaquer aux institutions que le pays s'est librement donné; et comme nos jeunes monarchistes n'osent pas trop morigéner directement Léon XIII, ils s'en prennent à son premier lieutenant, le cardinal Rampolla.

A ce sujet, une lettre nous est communiquée par un royaliste en bas âge, blessé dans ses sentiments de respect pour le Pape et dégoûté aussi de promener son tortil de baron dont l'authenticité remonte presque au règne de Louis-Philippe, au milieu de fils de valets qui l'éclaboussent de leurs tares ronflantes, ramassés sur les paillassons des antichambres ou sous le fumier des écuries.

Voici la première partie de cette lettre:

JEUNESSE ROYALISTE
du
DÉPARTEMENT DU NORD

LILLE — Ce Mardi 13 Juin de l'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, les Comités de la Jeunesse Royaliste du département du Nord, réunis à une *mise d'ordre du jour suivant présente par M.* Eug. Villette, Président de la jeunesse Royaliste du département du Nord et vice-président de la jeunesse Royaliste de France.

« Les Comités,

« Considérant que le Cardinal Rampolla, par son immission néfaste dans les affaires politiques de la France, a réussi qu'à diviser plus profondément les Catholiques Français qu'il n'est fait le protecteur de la République, laquelle, de par la logique de ses principes, ne peut être, quoi qu'il en dise, que juive et franc-maçonne:

« S'associant au Comte de Narbonne pour blâmer l'action politique du Cardinal.

Le cardinal Rampolla protecteur de la République!! voilà au moins une trouvaille.

On sait que ce saint personnage après avoir essayé pendant longtemps et par tous les moyens de faire ronger la lime républicaine par la vipère cléricale, a fini, en désespoir de cause, par y renoncer.

Léon XIII qui doit y voir beaucoup plus loin que ces petits jeunes gens jouant sans grand peril, le rôle d'insurgés pour rire, a récemment, dans une lettre adressée à l'archevêque de Paris, ordonné au clergé de se soumettre aux lois françaises.

Pour qui sait comprendre les choses d'Eglise cela voulait simplement dire:

« Accepter l'étiquette de la maison pour y entrer plus aisément, après vous avoir mis à table et sachez attendre; nous saurons sonner le tocsin, quand sera venue l'heure de la démolition et vous vous trouverez en bonne place pour faire dans ce sens, de sérieuse besogne, »

Voilà évidemment comment Léon XIII comprend le respect aux institutions républicaines, mais cette concession *apparente* ne convient pas à nos gentilshommes au sang bleu.

— Corneboeuf!... accepter la République! Ventre de biche comme disait Henri IV, ce Rampolla qui a conseillé au Pape une pareille monstruosité, est un faquin qui mériterait d'être bastonné.

Jarnibleu! messeigneurs! Si vous ne connaissez pas mieux vos royalistes indignations et vos aristocratiques colères, vous aliez, un de ces matins, vous faire tous excommunier comme de simples francs-maçons.

Et alors, vous pleurerez, ce qui sera très vilain et manan sera obligé de vous moucher pour dissimuler au monde surpris votre lippe attristante.

Pauvres petits! Ils n'ont pas même consulté leurs nourrices avant de blâmer un cardinal.

Nous serions bien surpris si en recevant ce coup fatal, Rampolla en attrapait la jaunisse.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

On dit...

La besogne du nouveau ministère:

De Galliffet
Decrais
Mon
Waldeck-Rousseau
Millerand

Leygues
Dupuy
De Lanessan
Mougeot
Casimir-Perier
Delcassé
Pierre Baudin

Les trois jours du ministère.

Parmi les membres du nouveau ministère figurent deux ministres, MM. Pierre Baudin et Caillaux qui, par leur âge, sont encore astreints à certaines obligations militaires.

En effet, ces deux Excellences, nées en 1863, font partie de la classe 1883, la deuxième des classes de l'armée territoriale. Or, les hommes appartenant à la classe 1883, ainsi qu'en font foi les affiches, doivent accomplir, cette année, une période de trente jours.

Que va-t-il se passer?

« Il est à présumer que le général de Galliffet accordera généralement un sursis à ses jeunes collègues du cabinet. »

.·.

Les bicyclettes dans le monde entier. — D'après une statistique publiée par une revue de Londres, le nombre de bicyclettes sur la surface du globe n'est pas moindre de 10 millions représentant une valeur d'environ 5 milliards.

.·.

Le doyen des conseillers municipaux. — C'est M. Schef, maire de Saint-Pierre de Varengeville, qui est conseiller municipal depuis le 30 juillet 1848.

.·.

Un nouveau pavé. — On va faire à Paris des essais de pavés de liège concassé en petits morceaux mélangés à du bitume et à de la fibrine, très élastiques, n'absorbant pas l'eau et d'un usage très durable.

.·.

Une nuée pour Li-Hung-Tchang. — L'ex vice-roi du Petchili, bien connu des Parisiens, qui est abominablement chauve, vient de commander à un coiffeur une nuée magistrale.

.·.

Un tombeau transformé en salle de billard. — A Allahabad, dans les indes anglaises, des officiers anglais ont transformé le mausolée musulman où repose Johangir, ancien représentant du pays, et les deux fils, en superbe salle de billard.

Chronique agricole

Travaux d'Actualité

La fenaison — Aux champs — Aux vignes — A la ferme — Au potager.

La période d'actualité fait son plein en ce moment à la campagne.

C'est que nous sommes à l'époque de la fenaison disons-en donc un mot.

La récolte du foin se fait au moment de la pleine floraison: plus tôt, le fourrage est trop aqueux; plus tard, il est trop dur.

On coupe à la faux ou, dans les grandes fermes, à la faucheuse.

Le foin coupé reste d'abord sur place en « Andains », puis on le fane avec des fourches ou avec la faneuse. Cette machine, actuellement par des chevaux comme la faucheuse, fait une besogne expéditive.

On doit éviter de laisser le foin coupé recevoir la rosée ou la pluie: l'eau lui fait perdre sa saveur et son parfum. Lorsqu'il commence à sécher, on le met en « meutons », le soir; et le lendemain, quand la rosée a disparu, on l'étend de nouveau pour achever sa dessiccation. Quand le foin est complètement sec, on peut le ramasser dans les greniers, ou le disposer en meules bien faites et bien foulées afin que la pluie n'y pénètre pas.

Le râteau à cheval est très utile pour ramasser le foin, qui ne doit être entassé que sec, c'est-à-dire quand les tiges des grosses herbes se cassent facilement. Entassé encore vert dans les greniers, il s'échaufferait et moisirait.

La fermentation du foin dégage de l'acide carbonique; par suite, il y a danger à s'y coucher pour se reposer pendant quelque temps.

Pour combattre l'échauffement et la moisissure, il est bon d'y mélanger un peu de sel marin, ou chlorure de sodium, ce qui lui donne, d'ailleurs, une saveur très goûtée du bétail.

On recommande aussi l'ensilage, aussitôt après la coupe des herbes. Cette méthode peut rendre de grands services, quand il fait vilain temps pendant la fenaison. Mais les silos doivent être faits avec soin, et les herbes pressées, pour éviter l'action de l'air et de l'humidité, qui amènerait sûrement la pourriture.

D'autres conseillent l'ensilage à l'air libre sous des hangars. Ce procédé consiste à amplier les herbes coupées en un carré et à placer au-dessus un bâti de bois, qu'on charge d'une masse de pierres brutes. La pression exercée assure la conservation des herbes.

.·.

Les prairies ne sont pas seules à réclamer actuellement les soins des cultivateurs. Aux champs, il y a aussi de l'ouvrage: Il faut retourner les terres ayant porté le colza et le seigle fourrager et le trèfle incarnat, il faut continuer les labours de jachères; semer le sarrasin, le maïs fourrage, les navets, la navette de printemps; il faut butter les pommes de terre et biner les autres plantes sarclées.

Si des champs nous passons aux vignes, nous verrons que le travail n'y manque pas non plus:

On doit soufrer et sulfater contre le mildiou, l'oïdium et le black-rot; accoler et pincer la vigne: faire l'incision annulaire (le virolage), sans oublier les binages et sarclages permettant un ameublissement complet du sol.

A l'intérieur de la ferme: la tonte des moutons, la monte des brebis, les soins de propreté s'imposent partout. Il faut éviter la fermentation des cidres et des vins; abriter des grandes chaleurs tout le bétail, et surtout les attelages; pour ce, travailler tôt et tard, et peu en pleine chaleur pendant longtemps la saison du mûrissement est la bienvenue pour les bêtes comme pour les gens. Bref, en ce moment, la vie à la campagne est intense: tout demande les soins du cultivateur:

Travailler, prenez de la peine
C'est le fonds qui manque le moins.

.·.

Quant au potager, une fièvreuse activité y doit régner aussi.

Les arrosages y sont la principale besogne du jardinier; avec cela les récoltes y sont nombreuses, de sorte qu'il faut redoubler le travail.

Le moindre petit coin du potager ne doit pas rester inoccupé; il faut remplacer les espaces laissés disponibles par l'enlèvement des produits, avec les plantes de semaîs faits précédemment:

On continue en pépinière, les semis de chicorée frisée, scarolee et laitue de toutes les variétés sauf celles d'hiver.

On sème encore: haricots, navet blanc plat hâtif, navet long des vertus, noir long et noir rond, et autres variétés de radis, de scorconères, raiponces et carottes. Pour l'hiver la variété de carotte préférable est la carotte de Hollande longue nantaise.

On doit aussi planter les choux-fleurs semis du mai. Si l'on ne met que deux rangs, on complantera des chicorées et des scarolee. Au besoin, on peut y semer de l'épinard de Viroflay; alors on ne plante pas; mais en revanche, il faut biner souvent. Il est bon de mouiller le plant avant l'arrachage, afin d'avoir de petites mottes de terre.

On fait bien de tuteurer ou de lier ensemble les tiges d'asperges, afin d'éviter qu'elles soient rompues par les vents. On tuteure aussi les tomates et on les pince afin de forcer la sève à se porter sur les fruits; on supprime aussi tous les bourgeons qui se développent à l'aisselle des feuilles de la base.

Actuellement on récolte les bulbes d'ail, d'échalotte et les racines de *cerfeuil bulbeux*. On laisse ces dernières se ressuyer un peu sur le sol pendant deux ou trois jours avant de les rentrer et ensuite on les met dans un endroit plutôt sec qu'humide. C'est à l'arrachage qu'on doit faire la sélection du porte graines, en prenant les racines les mieux faites et sans tonchesse.

Avec ces soins, le jardin de la ferme sera d'un bon rapport et cessera d'être un « mal nécessaire. »

Jean d'ARAULES.

POLITIQUE ETRANGÈRE

La Fédération impériale britannique

Voici une grande nouvelle: ce sont les journaux anglais qui parlent ainsi. Le peuple de la Nouvelle-Galles du Sud vient d'adopter, à 30.000 voix de majorité, le projet de fédération des colonies australiennes, qui l'avait repoussé l'année dernière. Depuis une trentaine d'années, le projet de fédération de toutes les colonies de l'Angleterre est poursuivi par des hommes d'Etat britanniques. Lord Carnarvon fut l'un des premiers qui y attacha son nom. L'Australie n'a plus maintenant qu'à s'organiser intérieurement sur le patron du Canada.

Il ne reste plus qu'à organiser de même tous les Etats et colonies de l'Afrique du Sud, et que ces trois fédérations, l'Afrique du Sud, l'Australie et le Canada, soient disposées de manière à compter de toutes leurs ressources, de leur argent et de leurs hommes au besoin, à la réalisation des rêves de la grande et toujours plus grande Angleterre, *Greater Britain*!

Le Transvaal, qui prétend à son autonomie et indépendance; les Boers, qui se disent d'abord Hollandais et Boers, et puis peuple libre d'Afrique, fondé et soutenu en ce pays par son industrie et son courage, mais Anglais à aucun titre, mettent obstacle à la constitution de la Fédération africaine.

On comprend que cette intransigeance du Transvaal est intolérable. Quel est cet orgueilleux Krüger qui, fumant sa vieille pipe et en un style du paysan du Vaal qui vaut bien le style du paysan du Danube, dit à la marée montante de l'empire britannique: « Tu n'iras pas plus loin? »

Il faut que cela cesse. M. Chamberlain, fils d'un fabricant de souliers dans la Cité de Londres, trouve le monde trop petit pour lui, s'il y a quelque part un Krüger dans le monde. Il faut que les Boers se soumettent aux ukases de Downing-Street ou qu'ils disparaissent de la carte du globe humain. Cependant lord Salisbury se permet de ne pas céder encore à l'impatience de son lieutenant, la cour et la reine, qui ont bien aussi leur mot à dire, résistent, et tout ce qu'il reste de libéraux en Angleterre proteste contre la politique chamberlaine. L'homme de bronze a une paille qui a nom Transvaal, et il pourrait bien casser par là.

H. D.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LE NOUVEAU MINISTÈRE

LES SANCTIONS NÉCESSAIRES

Déplacement de MM. Bertrand et Feuilloley

Paris, 25 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Loubet a signé un mouvement judiciaire, MM. Bertrand, procureur général, et Feuilloley, procureur de la République à Paris, sont appelés à d'autres fonctions.

Le successeur de M. Bertrand n'est pas encore désigné.

M. Bulot, avocat général, est nommé procureur de la République à Paris.

M. Lombard remplace M. Bulot comme avocat général.

Officiers déplacés

Le ministre de la guerre, de son côté, a soumis à la signature de M. Loubet les nominations et mutations suivantes:

Le général Galimard est nommé commandant du 9e corps d'armée en remplacement du général Ruff, qui passe au cadre de réserve.

Le général Hardschmidt est nommé au commandement de la 12e division d'infanterie.

Le général Rogel est nommé au commandement de la 28e brigade d'infanterie à Belfort.

Le colonel de Saxcé est nommé au commandement du 20e régiment d'artillerie à Poitiers.

Le lieutenant-colonel Coubertin sera chargé de corps.

La déclaration Ministérielle

M. Waldeck-Rousseau a soumis à ses collègues le texte définitif de la déclaration ministérielle qui sera lue demain aux Chambres.

La déclaration sera très courte.

Elle se bornera à annoncer que le nouveau Cabinet n'a d'autre ambition que d'appliquer l'ordre du jour voté le 12 juin par la Chambre et elle exploquera dans quelles conditions il espère réaliser ce but.

Elle ne contiendrait pas d'autres promesses.

Interview du général de Galliffet

Un rédacteur du *Journal* prétend avoir eu avec le général de Galliffet la conversation suivante:

On vous prête, mon général, des intentions peu bienveillantes à l'egard de plusieurs de vos subordonnés.

— Que dit-on?

— On annonce que vous déplacez M. le général Zurlinden et l'on désigne même déjà le nouveau gouverneur militaire de Paris.

— Rien n'est plus inexact.

— On affirme que vous avez décidé la mise à la retraite d'office de MM. les généraux de Boisdeffre et Gonse.

— Tout aussi peu exact.

— On prétend enfin que vous mettez M. le général de Pellieux en disponibilité.

— Non moins inexact. — J'ajoute que les noms de ces quatre généraux n'ont même pas été prononcés au conseil des ministres, et je puis infiniment convaincu qu'aucun de mes collègues ne songe à des mesures de rigueur qui, pour le moment, auraient le caractère de persécutions.

— Mais, mon général, à la suite du dernier conseil des ministres une note officieuse a laissé croire qu'il en serait autrement, pour vous, du moins, car cette note permettait de supposer que vous n'avez plus comme ministre de la guerre le sentiment de clémence qui avait inspiré votre lettre du 16 avril publiée par un journal.

— Mon sentiment personnel n'a pas varié, mais il est bien évident que j'ai une responsabilité dans les actes du cabinet dont je suis le chef. Je crois seulement ce qu'exprimait la note dont j'ai, du reste, la teneur sous les yeux.

— Cette solidarité, je ne pourrais assurément la briser que dans le cas où il s'agirait de mesures que je jugerais iniques ou dangereuses; mais, à cet égard, je toute tranquillité, ma lettre d'adhésion à l'offre du portefeuille de la guerre qui m'était faite, se terminait par la réserve suivante que je vous prie de vouloir bien reproduire littéralement:

« Il est bien entendu que nous (les ministres), nous aimons, que nous protégeons et que nous défendons, l'armée tout en la maintenant strictement dans ses attributions ».

C'est à cette condition que je suis devenu ministre de la guerre, et sur les instances réitérées du président du conseil.

Ceux qui pensent que j'ai voulu satisfaire une ambition intime et tardive se trompent étrangement puisque, dans la première combinaison du M. Waldeck-Rousseau, je n'étais que son chef de cabinet. Vous savez avec quelle philosophie j'ai pris ma retraite il y a cinq ans bientôt; je vivais paisiblement à Rambouillet, on est venu faire appel à mon dévouement et me voilà.

Mon premier acte a été de faire connaître aux commandants de corps d'armée que je devions le chef de l'armée, que je compte sur eux comme ils peuvent compter sur moi.

— Ce sont les termes de votre circulaire?

— Et ils ne paraissent suffisamment excessifs.

— Cependant, mon général, il a été dit aussi que vous avez saisi contre les officiers qui, dans ces derniers temps, ont rompu le grand silence de l'armée, sous le coup d'attaques dirigées soit contre eux, soit contre leurs inférieurs, soit contre l'esprit et le devoir militaires.

— Je ne connais pas un seul officier de l'armée qui ait été plus injurié que moi. Mais on pourrait me livrer à des polémiques de presse? Non. Eh! bien j'estime que j'ai le droit d'imposer le même silence à mes subordonnés.

Tant qu'ils sont couverts par le ministre, tant qu'ils assistent à leur poste, c'est qu'il n'entient à se reprocher, et alors que leur importent les attaques du dehors? Qu'ils répondent par un coup de feu, s'il leur convient, mais qu'ils ne fassent pas intervenir la troupe dans leurs querelles personnelles.

Telle est mon opinion. Quelques officiers ayant plus ou moins volontairement enfreint ce principe de discipline, j'ai dû prendre des mesures de prudence qui ne sont point des disgrâces.

Du reste, je donne au général Hartschmidt le commandement du 12e corps à Reims et au général Rogel celui de la 28e brigade, à Belfort. Ils sont ainsi à l'avant-garde sur la frontière de l'Est.

Je désoblige le colonel de Saxcé mais je le maintiens à la tête du 20e régiment d'artillerie. Il est un *défaveur* car le commandant d'un corps de troupe dans l'artillerie est considéré comme supérieur aux fonctions de divisionnaire.

Je viens de recevoir la demande de retraite du colonel Rigollet.

J'ordonne enfin une enquête sur les propos qui ont été attribués au lieutenant-colonel de Coubertin.

Vous voyez qu'il n'y a aucune répression dans ces *rappels aux règles de la discipline. Je suis persuadé* que je n'aurai pas à sévir et que chacun se sentant protégé, défendu, rentrera ou restera strictement dans le devoir, dans les attributions inhérentes à son grade et à son emploi.

— Et, en ce qui concerne le conseil de guerre de Rennes, le m'a gardé? On prête au cabinet dont vous êtes membre, les projets les plus invraisemblables.

— *C'est de la légende. J'attends comme tout le* monde, le jugement du conseil de guerre de Rennes pour savoir si Dreyfus est innocent ou coupable, mais ce dont je n'ai jamais douté, c'est de l'innocence du lieutenant-colonel Picquart. Cependant je ne l'ai pas vu depuis longtemps de même que M. Joseph Reinach.

On me blâme d'avoir choisi celui-ci pour officier d'ordonnance aux grandes manœuvres de 1891. Or, je possède une lettre de M. de Freycinet alors ministre de la guerre qui me demandait de le prendre dans mon état-major ainsi que sir Charles Dilke, membre de la Chambre des communes. Telle est la vérité.

Mais, pour en revenir au conseil de guerre de Rennes, j'aurais, en toute autre circonstance, déplacé le commandant Carrière, communiqué du gouvernement près de ce conseil pour sa conversation publiée par un journal; je le maintiens dans son poste. Mais, en ce moment, un incident vient de se conduite et, puisqu'il faut une explication catégorique, formelle, mettre sur le procès qui va s'ouvrir, veuillez écrire sous ma dictée la déclaration suivante:

« Je donne ma parole d'honneur qu'aucun de nous, les ministres, ne songe à influencer les juges du conseil de guerre de Rennes que Dreyfus soit condamné ou qu'il soit acquitté. Le jugement du conseil de guerre sera loyalement appliqué.

» Un mot encore, si des faits sont révélés au cours des débats, elles auront leur sanction, mais il faudra que tout le monde s'incline devant le verdict quel qu'il soit. »

.·.

Une note officieuse dément cette interview et dit que les déclarations prêtées au général de Galliffet ne reproduisent ni sa pensée exacte, ni celle du gouvernement.

Le « Parti ouvrier français »

Paris, 25 juin. — Les élus du « parti ouvrier français » ou guesdiste, MM. J.-H. Bénézech, Antide Boyer, Cadenat, Carnaud, Ferrero, Ferroul, Krauss, Légitimus, Pajot, Pastre, Sauvanet, Zévaès, avaient voté hier la décision suivante:

Les élus du parti ouvrier français convaincus de la nécessité de poursuivre l'organisation et la lutte de la classe ouvrière contre toutes les fractions de la classe capitaliste, déclarent ne pouvoir se solidariser avec un ministère qui a à sa tête M. Waldeck-Rousseau, l'homme du grand patronat et de la haute finance, et qui compte dans son sein le général Galliffet, l'égorgeur du parti républicain et socialiste de 1871.

Mais résolus à sauvegarder contre les attentats du militarisme et du cléricalisme l'institution républicaine, instrument nécessaire de la transformation sociale, ils donneront leur adhésion aux actes d'énergie républicaine dirigés contre les complots des généraux factieux, des jésuites et de toutes les réactions.

Ce matin, le conseil national de ce même « parti ouvrier français » qui, en vertu des règlements, a seul qualité pour décider de la politique générale du parti, s'est réuni et, après une longue discussion à laquelle ont pris part tous ses membres, a voté l'ordre du jour suivant:

Le conseil national du parti ouvrier français, réuni extraordinairement le dimanche 25 juin, a décidé à l'unanimité:

1° Qu'il ne saurait y avoir rien de commun entre ses représentants à la Chambre et un ministère dont un parmi le meilleur du mai 1871, le général marquis de Galliffet;

2° Que les élus du parti (au nombre de trois) sortiront de la coalition qui, dans l'ordre du jour de la Chambre auquel cette décision sera communiquée dans la réunion de demain;

3° Qu'ils se maintiennent, en attendant la résolution définitive du prochain congrès national, en « fraction parlementaire du parti » et qu'ils auront à s'entendre, pour faire face aux ennemis, avec le groupe dit « socialiste révolutionnaire nouvellement formé.

Le conseil national a décidé, en outre, qu'un *manifeste*, dont la rédaction a été confiée aux citoyens Jules Guesde, Paul Lafargue et A. Zévaès, sera adressé au travailleurs de France et que le congrès national, qui devait avoir lieu (le XVIIe) primitivement fixé à septembre, aura lieu dans le deuxième quinzaine d'août, à Epernay (Marne).

Le Conseil national du Parti ouvrier français et ses lois

Bach, conseiller municipal de Toulouse; J.-B. Bénézech, député de l'Hérault; Antide Boyer, Bernard, Cadenat, Carnaud, décrétés des bouches du Rhône; Ch. Brunellière, conseiller municipal de Nantes; Rene Chauvin; G. Delory, maire de Lille; Dufour, député de l'Indre; Ferrero, député du Var; Ferroul, député de l'Aude; Ed. Fortin, Gabriel Farjat, dites Guesde, Krauss, député du Rhône; Paul Lafargue, Raymond Lavigne; H. Légitimus, dépuiée de la Guadeloupe; H. Millet, conseiller municipal de Romilly; Paix, députe du Rhône; Pastre, députe du Gard; Pédron; Prevost, Bernard, maire d'Ivry; Sauvanet, deputé de l'Allier; Alexandre Zévaès, deputé de l'Hérault.

AVANT LA BATAILLE

Paris, 25 juin. — L'évolution favorable au cabinet qui s'était manifestée hier a continué aujourd'hui. Beaucoup des opposants de la première heure ont désarmé en apprenant les mesures prises au Conseil des ministres de ce matin. Le remplacement du procureur général Bertrand et du procureur de la République Feuilloley, le déplacement du général Hardschmidt, du général Rogel, du colonel de Saxcé et du lieutenant-colonel de Coubertin donnent un effet satisfaction à ceux qui réclament du gouvernement des actes prompts et énergiques.

Les amis de M. Méline *n'en continuent pas* moins à prédire la chute immédiate du ministère.

D'autres escomptent même cette chute et s'occupent comme si c'était chose faite, du cabinet qui devra lui succéder.

M. Méline, disent-ils, ayant déclaré qu'il ne croyait pas pouvoir rentrer le pouvoir en ce moment, il parlerait d'une nouvelle combinaison Poinvaré, d'un ministère Ribot où d'un ministère de Freycinet,

Ces diverses combinaisons ont été examinées ce matin dans la séance du groupe progressiste.

Elles le seront encore demain quand celui-ci se réunira tout entier pour arrêter l'attitude à tenir au cours du débat qui suivra la lecture de la déclaration ministérielle.

Ce débat semble devoir de plus en plus tourner à l'avantage du cabinet.

Les nous seuls des interpellateurs, MM. Massabuau, Ernest Roche et Paul de Cassagnac, montrent que l'assaut sera conduit par les nationalistes, les anciens boulangistes et la droite, et cela contribuera peut-être à faire autour du cabinet qui la sollicite, l'alliance des républicains.

Ceux qui voient déjà la crise ouverte, apprendront sans doute demain qu'ils ont vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué!

T. H.

LA RÉVISION du Procès Dreyfus

A RENNES

Appel au calme

Rennes, 24 juin. — Le calme continue à régner en ville.

Le journal le *Petit Rennais* publie les lignes suivantes:

Rennes ne veut pas de troubles et, sans fausse modestie non plus que sans vain orgueil se flatter il nous plaît de constater que notre cité a pris nettement conscience de son devoir de l'heure où fut rendu l'arrêt de la Cour de cassation. La Cour avait cassé l'arrêt, Dreyfus est redevenu prévenu. Les Rennais ont compris que, quels que soient leurs sentiments particuliers, toutes les manifestations seraient vaines, parce qu'elles ne pourraient influencer ni dans un sens, ni dans l'autre le conseil de guerre dont la mission sera de se prononcer en toute justice et en toute vérité.

Une vaillante femme

Rennes, 25 juin. — Mme Godard, la vaillante femme, qui met sa maison à la disposition de Mme Dreyfus reçoit chaque jour des centaines de lettres, les unes de félicitations, les autres d'injures. Mme Godard n'est pas encore fixée sur la date d'arrivée de Mme Dreyfus. Cette dernière serait en ce moment au Mans.

A BREST

Réunion publique

Brest, 25 juin. — Une réunion publique, organisée par le groupe de la coalition révolutionnaire et des études sociales, a eu lieu samedi soir à Bréscavance.

La salle était comble.

Un ordre du jour a été voté, déclarant que les socialistes brestois sont résolus à défendre la République contre les menées réactionnaires, et acclamant avec les noms de MM. Jaurès, Zola et Picquart, tous ceux qui ont défendu la justice et la vérité.

Deux commissaires de police assistaient à la réunion.

M. Lasies devant le conseil d'enquête

Paris, 25 juin. — Le conseil d'enquête appelé à donner son avis sur le cas de M. Lasies, député du Gers, lieutenant de réserve du 17e territorial, qui avait écrit dans les colonnes d'un de nos confrères une lettre injurieuse à M. Krantz, ministre de la guerre, s'est réuni ce matin à huit heures et demie, dans la salle d'honneur du 2e cuirassiers, pavillon nord-est du bâtiment de l'Etoile-Saint-Ouen.

Le conseil était présidé par M. le général de Chalendar, commandant la 2e brigade de cavalerie.

A l'heure précise, est introduit M. Lasies, en civil, contrairement à l'usage qui veut qu'un officier enquêté se présente en tenue militaire.

Le capitaine rapporteur, M. le capitaine Chabeaud, du 17e régiment de chasseurs à cheval, a Rambouillet, expose les faits qui sont reprochés à M. Lasies et développe son rapport. Toutefois, M. le capitaine Chabeaud ne conclut pas, laissant ainsi au conseil toute sa liberté d'action.

M. Lasies présente alors sa défense. Il déclare néanmoins avoir écrit la lettre incriminée avec toute sa volonté et en maintient l'idée.

Successivement sont ensuite entendus les témoins suivants, cités à la requête de M. Lasies.

M. le général Lesseur, le général Jacquey, député; le colonel Primier, ancien commandant du 2e chasseurs; le colonel de Lacoste de Gramont, le lieutenant Rambourg, Napoléon Magne, député; Georges Trichaud et enfin Joseph Menard.

Les membres du conseil se sont séparés à 9 h. 1/2 après un court délibéré. Le général s'est rendu immédiatement auprès du ministre de la guerre pour lui communiquer l'avis émis.

LE PROCÈS du général de Giletta de St-Joseph

Nice, 25 juin. — Le général de Giletta de Saint-Joseph sera jugé demain lundi, par le tribunal correctionnel de Nice, présidé par M. Machemin, assisté de MM. Roure, ancien député et de Bottini, juges. Le huis-clos sera ordonné. Il n'y aura dans la salle, avec les juges, que M. Mandel Bernard, procureur de la République qui portera l'accusation; Me Auguste Cappatti, défenseur; le capitaine Mourrier, de l'état-major, et M. Bonnet, huissier. Les neuf témoins cités, dont les premiers seront M. Nogier, commissaire spécial, et M. Renucci, son adjoint, qui arrêta le général, seront introduits successivement et y réitèreront après déposition faite, les bases de l'accusation — une partie du moins — sont les suivantes:

Les recherches du général Giletta ont surtout porté sur deux points: La ronde de Tenda